

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 avril 2024
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-huitième session
Points 35, 50, 59 et 72 b) de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-dix-neuvième année

Question de Palestine

Pratiques et activités d'implantation israéliennes affectant les droits du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance au peuple palestinien

Lettre datée du 3 avril 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Mauritanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué de presse publié par le Groupe des ambassadeurs de l'OCI à New York le 28 mars 2024 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 39, 50, 59 et 72 b) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Sidi **Mohamed Laghdaf**



Annexe à la lettre datée du 3 avril 2024 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Mauritanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Communiqué de presse

du Groupe des ambassadeurs de l'OCI à New York

Le Groupe des représentants permanents de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) auprès de l'Organisation des Nations Unies s'est réuni au Siège de l'ONU à New York le 27 mars 2024 sous la présidence de S. E. M. Sidi Mohammed Laghdaf, le Représentant permanent de la Mauritanie auprès de l'Organisation, pour examiner les derniers faits survenus au cours de l'agression israélienne en Palestine occupée, en particulier dans la bande de Gaza, à la suite de l'adoption de la résolution [2728 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité du 25 mars 2024.

Après plus de cinq mois d'agression effrénée d'Israël contre la population palestinienne de Gaza, le Groupe a estimé que l'adoption de cette dernière résolution par le Conseil de sécurité était un acte important, dans le cadre de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales que confère au Conseil la Charte des Nations Unies. Ils ont salué la résolution adoptée par le Conseil et demandé instamment que des mesures immédiates soient prises en vue de son application afin de garantir un cessez-le-feu durable à Gaza, de mettre un terme à la perte incessante de vies d'enfants, de femmes et d'hommes palestiniens, de protéger la population civile palestinienne et d'atténuer la catastrophe humanitaire.

Le Groupe a demandé à la communauté internationale, en particulier aux membres du Conseil de sécurité, de veiller à faire respecter la résolution [2728 \(2024\)](#) et à l'appliquer dans les meilleurs délais. Il s'est félicité du renforcement de la collaboration entre les groupes d'États membres de l'OCI, de la Ligue des États arabes et du Mouvement des pays non alignés et a souligné le rôle essentiel qu'ils jouaient dans l'application de ladite résolution.

Le Groupe a également examiné les modalités d'application de la résolution adoptée au Sommet conjoint arabo-islamique extraordinaire, tenu à Riyad le 11 novembre 2023, concernant l'agression israélienne contre le peuple palestinien, ainsi que de la résolution adoptée à la séance extraordinaire du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI, tenue à Djedda (Arabie saoudite) le 5 mars 2024, une référence particulière ayant été faite à l'élargissement de la reconnaissance internationale de l'État de Palestine et à son admission comme membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Il s'est déclaré fermement résolu à intensifier les consultations en vue de la réalisation de cet objectif, notamment en adressant des communications officielles aux membres concernés de la communauté internationale et aux principaux organes de l'ONU.

Le Groupe a salué à cette fin l'action menée par le Comité ministériel créé par le Sommet arabo-islamique conjoint sous la présidence de l'Arabie saoudite concernant l'application de la résolution adoptée au Sommet, notamment en ce qui concerne l'octroi à la Palestine du statut de membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, étape nécessaire à la réalisation de l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, en tant que fondement d'une solution juste et durable à la Question de Palestine, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

Le Groupe a réaffirmé sa solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte pour la réalisation de ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination et au retour, et la priorité de mettre immédiatement fin aux agressions commises par Israël contre le peuple palestinien ainsi qu'à son occupation illégale de l'État de Palestine.

Le Groupe s'est engagé à œuvrer à la réalisation des objectifs susmentionnés dans les meilleurs délais.

Publié à New York le 28 mars 2024
